

L'hébergement chez un tiers, symptôme discret du mal-logement

Dans son rapport annuel publié ce mardi, la Fondation pour le logement des défavorisés pointe l'hébergement contraint chez quelqu'un, symptôme discret du mal-logement. Hébergeurs et hébergés racontent la solidarité, l'urgence et la cohabitation parfois difficile.

Par **MARIE-ÈVE LACASSE**
Photos **PASCAL AIMAR.**
TENDANCE FLOUE

Depuis six mois, Hacem (1), 48 ans, est hébergé temporairement chez une amie, sur le canapé-lit de son trois pièces dans l'Est parisien. Serveur dans un café du quartier de Belleville, en CDI depuis 2023, il gagne 2200 euros net par mois. Comme tout le monde, il rêverait d'un appartement bien à lui, «mais j'ai un prénom maghrébin et une tête d'arabe, et ça, je le sais, pour les agences et les propriétaires, c'est éliminatoire». Son dossier pour un HLM, parmi les 888 149 autres en Ile-de-France, n'avance pas. Natif du XX^e arrondissement, Hacem n'a quasiment jamais habité, depuis qu'il a quitté le foyer familial il y a près de trente ans, un appartement de façon indépendante. «C'était toujours des plans temporaires, chez des amis d'amis, ou encore l'appartement de mes compagnes, ou de la sous-location.»

Son dernier appartement en date, qu'il a quitté il y a six mois, était un bail meublé. Son contrat a pris fin quand son propriétaire a décidé de transformer son logement en location de tourisme. «J'avais un mois de préavis. Cette amie m'a proposé de dormir dans son salon, j'ai dit OK mais je te paie 500 euros, alors qu'elle ne me demandait rien.» Malgré cette compensation, le quadragénaire ne se sent jamais chez lui. Ses affaires sont éparpillées ici et là. Il n'ose pas recevoir, même ses propres enfants, pour ne pas déranger. Idem pour se faire à manger : Hacem ne se sent pas à l'aise d'utiliser

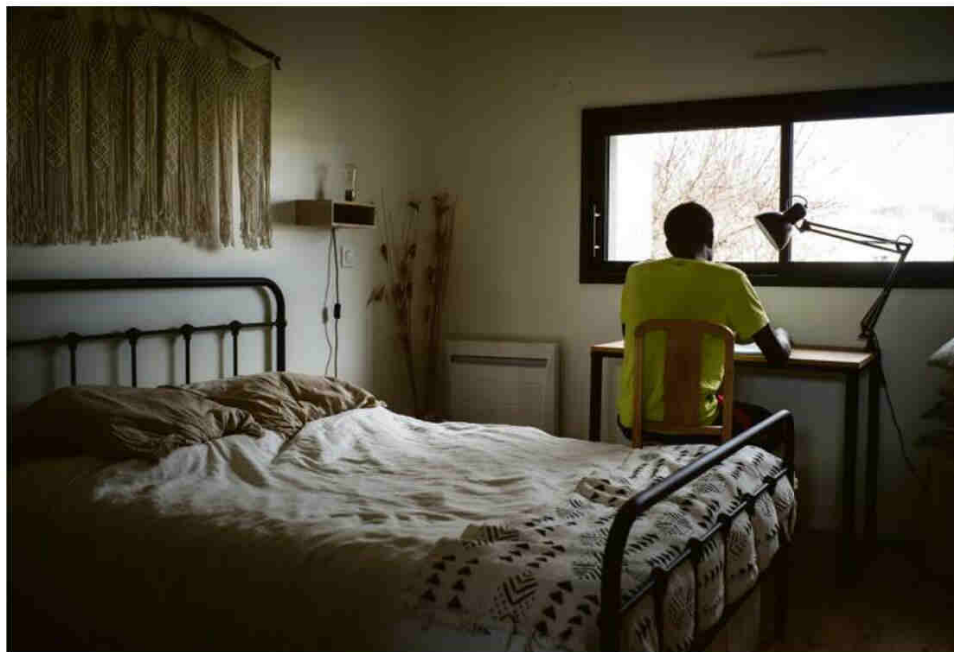
la cuisine. «Quand on est hébergé chez un tiers, ça nous coûte beaucoup plus cher : je me retrouve à dîner tous les soirs dehors pour ne pas déranger et même à louer sur Airbnb quand je veux voir mes enfants. Je traîne dans les cafés, parce que je ne veux pas l'encombrer. C'est hyper fatigant.»

Cette situation, celle d'être hébergé de façon contrainte chez un tiers, est mise en lumière pour la première fois par la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Abbé-Pierre) dans son rapport annuel, publié mardi. Les chiffres du mal-logement sont toujours aussi alarmants : 350 000 personnes sans domicile en France, 2,8 millions de ménages en attente d'un logement social en 2025, un nouveau record, contre 2,1 millions en 2017... Et 590 000 personnes qui vivaient chez des tiers autres que leurs parents en 2020, en hausse de 15% par rapport à 2013. Un chiffre qui «est sans doute aggravé» depuis six ans, juge Manuel Domergue, directeur des études à la Fondation, tant «l'embouteillage au 115 s'est renforcé».

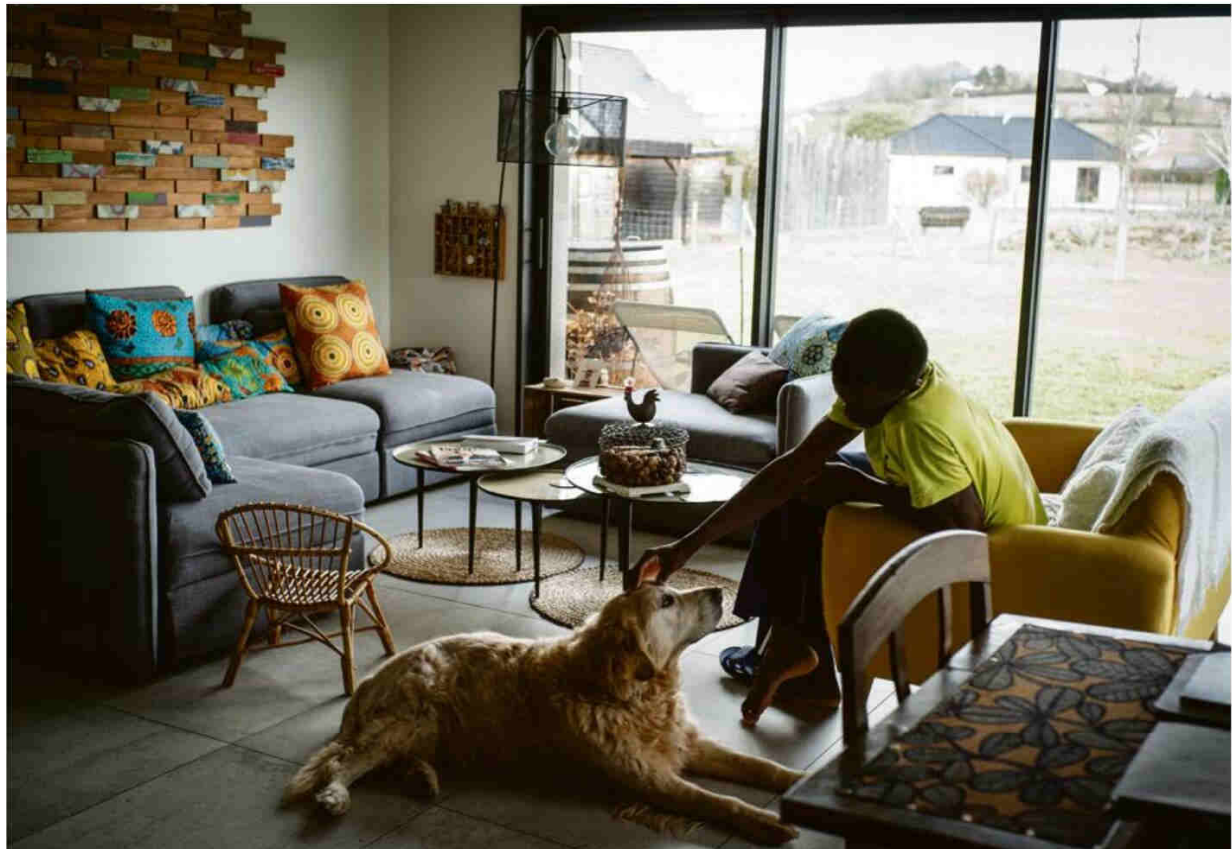
«ENFIN UNE CHAMBRE»

Là où la statistique est complexe à établir, c'est que toute personne hébergée chez un tiers n'est pas forcément «contrainte» de le faire. Certaines familles font acte de solidarité envers leurs parents ou leurs enfants sans espérer que la situation ne change. D'autres n'ont aucun lien préalable avec la personne hébergée et le font par conviction militante. Les arrangements entre hébergeurs et hébergés sont variés : chambres gratuites ou monnayées via des services, petite rétribution financière, voire, dans le pire des cas, marchandage sexuel. «Si les gens restent sur place, la question qui se pose c'est : est-ce pour des raisons de moyens ? Il y a un gradient qui va du très précaire et pas précaire du tout», explique Manuel Domergue. Par exemple, les étudiants, même grands, qui restent chez leurs parents dans une maison où ils peuvent travailler confortablement, n'entrent pas dans les statistiques du mal-logement.

En revanche, parmi les situations contraintes, il y a des couples qui se retrouvent à cohabiter de force après leur séparation, parfois pendant plusieurs mois voire des années, faute de moyens pour se procurer un second logement. A ces situations s'ajoutent «celles des femmes victimes de violences conjugales, contraintes de retourner vivre chez leur conjoint faute de trouver des hébergements institutionnels ou plus informels», précise la Fondation. Idem pour les familles migrantes ou primo-arrivantes, qui trouvent leur premier point d'ancrage dans un hébergement familial ou grâce à l'hébergement solidaire. Les «sorties sèches» d'institutions comme l'Aide sociale à l'enfance (ASE) obligent aussi de nombreux jeunes à trouver refuge chez des amis ou connaissances. Parfois, des mineurs isolés dans l'attente de leur reconnaissance de minorité peuvent être recueillis chez des tiers, en général par l'entremise d'une association.



Moussa dans sa chambre à Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme), samedi.



Moussa, mineur isolé de Guinée, est hébergé dans une ferme du Puy-de-Dôme. Dans quelques mois, il devrait être logé dans un presbytère avec cinq autres jeunes.

Tous ces cas représentent des hébergements contraints.

Alors que leurs quatre enfants venaient de prendre leur envol, Cécile (1) et son mari se sont rapprochés d'Irondela Terres d'accueil, une association d'aide aux personnes en exil à Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme) pour héberger un mineur isolé. Depuis novembre, ils accueillent, dans leur ferme où paissent des moutons, Moussa (1), un Guinéen dont la reconnaissance de minorité est en cours. «C'est la première fois qu'on accueille un jeune, et si c'était à refaire, on le referait!» Cécile se réjouit de la bonne volonté de Moussa qui «fait la vaisselle, lave par terre, m'aide avec les animaux dehors, gère les poules, donne le foin aux lapins, il est là pour le jardin...» Une impression partagée par Moussa, bien qu'il soit beaucoup moins disert : «Ça se passe bien, je suis content. J'ai enfin une chambre fermée, à moi.» Lucide, Cécile tient à ne pas enjoliver les choses : «Moussa reste un ado. Ce n'est pas forcément harmonieux tous les jours. Il n'a pas les mêmes codes culturels que nous, avec un poids très important de la religion. Je suis contente d'être en couple car il écoute beaucoup plus mon conjoint que moi.» Dans quelques mois, après des travaux, Moussa devrait être logé dans le presbytère du vil-

lage, géré par Irondela, avec cinq autres mineurs.

En 2023, Marion Bouchard, une professeure des écoles de 36 ans au Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis), a hébergé un mineur isolé guinéen pendant trois mois sur son canapé dans un appartement de 30 m². «J'ai été contactée par une association, parce que Raul dormait dans la rue. Il est arrivé, hyper sympa. On a bien discuté. Il était sur le territoire depuis deux ans, et il avait 16 ans quand je l'ai rencontré. Il a passé la nuit chez moi et le lendemain j'étais incapable de lui dire au revoir! Il a obtenu sa reconnaissance de minorité, donc il a pu être pris en charge par l'ASE, et il est parti en pension en province suivre une formation professionnelle de couvreur.» L'enseignante a depuis gardé contact avec le jeune homme, qu'elle «appelle régulièrement».

TENSIONS DIFFUSES

A partir de combien de temps peut-on estimer qu'une personne est hébergée de façon contrainte? Difficile d'y répondre, à moins de poser frontalement la question sur le désir de décohabitation. Comme l'explique Manuel Domergue, «ce n'est pas la durée qui le détermine, car ce n'est pas pareil d'être hébergé chez ses parents à 20 ans ou à 35». La

question du confort est déterminante: si les personnes vivent «dans un taudis, entassées, dans le lit de quelqu'un d'autre, dans un salon», le désir de décohabitation est prégnant et urgent. Il n'y a donc pas de durée moyenne d'une cohabitation forcée, d'autant plus «qu'une large part des situations peuvent être dissimulées pour des raisons administratives», peut-on lire dans le rapport.

La décohabitation, justement, peut prendre différentes formes selon la Fondation: un changement de configuration familiale, tel qu'une mise en couple ou la naissance d'un enfant, une impossibilité de respecter le système de contribution, un inconfort au sein du logement ou des tensions diffuses qui s'accroissent

«Ça a commencé à me bouffer. Quand il rentrait, il prenait sa bière dans le salon, et moi j'étais énervé, comme un con!»

Julien G. caviste, à propos de la personne qu'il a hébergée

et mènent au départ de l'hébergé. Les trois quarts des personnes qui ont connu un hébergement chez un tiers au cours de la dernière année ont ainsi dû dormir une nuit à la rue (pour 68% d'entre elles), ou dans un lieu de prise en charge institutionnelle (40%).

PARADOXE

Julien G., caviste de 47 ans à Lyon, a vécu une situation semblable. Mû par un élan de solidarité, il répond à un post Facebook d'amis souhaitant loger une personne sans domicile d'une cinquantaine d'années, plongeur dans un restaurant, mais sans logement. «C'était il y a trois ans. Je lui ai proposé le canapé dans mon deux pièces de façon totalement gratuite. Comme il bossait en service, il rentrait vers 2 heures du matin. Forcément, il se levait plus tard que moi. J'étais curieux de savoir comment il en était arrivé là mais en même temps, j'avais peur d'être intrusif. Comme on n'avait pas mis de date de fin, au bout de trois semaines, ça a commencé à me bouffer. Quand il rentrait, il prenait sa bière dans le salon, et moi j'étais énervé, comme un con! Je me disais: d'accord, il n'a pas un rond, et il boit de la bière... J'idéalais le truc.» De son côté, pour ne pas l'envahir, Dany (1) faisait le ménage et man-

geait du matin au soir au resto où il travaillait. Quand Julien G. lui a demandé de repartir, il n'a pas eu à insister. L'hébergeur solidaire n'a pas gardé contact. «Je pourrais réhéberger quelqu'un, mais cette fois je mettrais un cadre, avec une limite dans le temps. Ce qui était le plus chiant, c'était de ne pas savoir quand il repartait. C'était invivable pour lui comme pour moi, et le remettre à la rue c'était inhumain aussi.» Julien G. se souvient d'un détail: tous les soirs, Dany ficelait ses bagages, déjà prêt à repartir vers la prochaine galère. «C'est évident qu'il était habitué à ce qu'on lui dise de repartir dans la seconde.»

C'est tout le paradoxe de l'accueil, même lorsque l'élan de solidarité part d'un bon sentiment. «On peut être guidé par la solidarité, mais c'est bien d'avoir un support associatif vers qui on peut se retourner, et l'hébergé aussi, conseille Manuel Domergue. Certains hébergeurs attendent aussi une réciprocité: montrer que l'on se bat pour trouver un boulot, être souriant... Mais les gens ne se comportent pas toujours comme on l'attend, et les hébergés n'ont pas choisi cette situation. Ils sont là faute de mieux.» Jusqu'à la prochaine débrouille. ◆

(1) Les prénoms ont été modifiés.